

CONCEPTION D'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES AU REGARD DES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES



1 journée (7h), **le jeudi 6 février 2025**, en **présentiel**, dans les locaux du CRITT Agro-Alimentaire La Rochelle



Accessible à tous les profils

LA MÉTHODE ET LES MOYENS PÉDAGOGIQUES

- **Présentation**
- **De nombreux exemples et sessions questions/réponses**
- **Création d'une check-list de vérification des mentions d'étiquetage**
- **Support de formation remis aux participants, exercices et solutions**

Les participants sont invités à envoyer leurs **exemples d'étiquetage**



Moyens pour suivre l'exécution de la formation : *feuille d'émergence, certificat de réalisation, questionnaire de satisfaction.*

Moyens d'évaluation des connaissances : *recueil des besoins, QCM AVANT et APRÈS formation, exercices et cas pratiques.* Les critères d'évaluation sont directement reliés aux objectifs pédagogiques.



Au besoin, notre référent handicap, se tient à votre disposition pour organiser votre accueil et le déroulement de la formation.
Contact : c.jeannic@crittiaa.com | 05 46 44 84 75.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- **Comprendre et appliquer le Règlement INCO**
- **Valider la présence et l'exactitude des mentions obligatoires d'étiquetage sur un emballage**
- **Connaître le cadre réglementaire pour l'utilisation des mentions facultatives**

INTERVENANTE



Lucile ROYER
Conseillère Technologique Réglementation et Nutrition

Critt Agro-Alimentaire

LE PROGRAMME DE LA FORMATION

Accueil et introduction

- Présentation des objectifs de la formation
- Tour de table des participants

09H00
12H30

Les dispositions réglementaires sur l'étiquetage

- Organisation de la réglementation
- Exigences et définitions principales du Règlement INCO
- La liste des mentions obligatoires du Règlement INCO

Cas d'étude : analyse d'étiquetages et création d'une check list

- Les règles de présentation des mentions obligatoires INCO
- Quelques autres mentions obligatoires de l'étiquetage hors INCO

Questions / réponses / échanges sur exemples

 **Impact sur la check list**



FIL ROUGE

création d'une check-list de vérification des mentions d'étiquetage



12H30
13H30

Pause déjeuner

Les mentions obligatoires « INCO » (suite)

- Focus dénomination de vente
- Focus liste d'ingrédients
- Focus origine

Questions / réponses / échanges sur exemples

 **Impact sur la check list**



13H30
17H00

Les mentions facultatives

- Cadre réglementaire lié aux pratiques loyales sur les mentions facultatives

Cas concrets : produits concurrents et d'étiquettes de l'entreprise

 **Impact sur la check list**



LES PRÉREQUIS ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Aucun prérequis

**Inscription
en ligne**



Conditions d'annulation :

Pour toute inscription annulée après le 24/01/2025, la totalité des frais sera due au CRITT Agro-Alimentaire.

Le CRITT se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation si l'effectif n'est pas suffisant, au plus tard une semaine avant le début de la formation

L'inscription à la formation sera définitive après signature de la convention de formation personnalisée et réception du paiement.

LES TARIFS

ADHÉRENT CRITT :

600 € HT / participant (720 € TTC, TVA 20%)

Repas et documentation compris

Règlement par virement :

RIB : 30047 14132 00022508201 79 | **IBAN** : FR7630047141320002250820179 | **BIC** : CMCIFRPP

CIC Charente-Maritime Entreprises

Cette action est susceptible d'être prise en charge dans le cadre de vos fonds de formation. Contactez directement votre OPCO.

NON ADHÉRENT CRITT :

800 € HT / participant (960 € TTC, TVA 20%)

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

Contact pédagogique

Lucile ROYER

l.royer@critttaa.com

06 30 49 61 80

Contact administratif

Cindy TALONNEAU

c.talonneau@critttaa.com

05 46 44 84 75



Critt Agro-Alimentaire

N° organisme de formation : 75 1702 534 17

N° Qualiopi : 2101324.1

1 rue Marie-Aline DUSSEAU

ZA Technocéan - Chef de Baie

17 000 LA ROCHELLE

05 46 44 84 75

www.critttaa.com

Mise à jour le 19/12/2024